

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 décembre 2023**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE GEMAPI
BUDGET PRIMITIF 2024.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 décembre 2023 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 7 décembre 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILLOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON - M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Bernard GOUZIN à M. Christian VILLOING.

Excusés

Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ	Présents : 38	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
--	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L.2311-1, L.2311-2 et suivants, L.2312-1 à L.2312-4 et L.2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L.1612-2 du même code ;

VU la délibération n° 3223 du Conseil communautaire en date du 27 novembre 2023 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 ;

VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 27 novembre 2023 ;

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires 2024 du budget primitif GEMAPI ne comportent pas de reprise anticipée des résultats 2023,

CONSIDERANT qu'elles ont été faites en corrélation avec les orientations du Débat d'Orientation Budgétaire,

CONSIDERANT la section de fonctionnement :

- Recettes

Chapitre 013 : Les atténuations de charges sont estimées à 1285€.

Chapitre 73 : Le produit de la taxe votée à 8,50 € par habitant est estimée à 369K€.

Chapitre 74 : Les subventions notamment de l'agence de l'eau sont estimées à 31K€.

Chapitre 042 : Les amortissements des subventions sont évalués à 10K€.

- Dépenses

Chapitre 011 : Le montant des charges à caractère général est évalué à 219K€.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel ont été estimées à 134K€.

Chapitre 014 : Le montant des atténuations de produit devrait s'élever à 10K€. Il s'agit essentiellement de dégrèvements de taxe octroyés par les services fiscaux.

Chapitre 65 : Le montant des autres charges de gestion courante est estimé à 27K€, est correspond essentiellement aux contributions aux EPTB du Fleuve Hérault et SYBLE.

Chapitre 042 : Les amortissements sont évalués à 20K€.

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du budget annexe GEMAPI 2024 s'équilibre à 411K€,

CONSIDERANT la section d'investissement :

- Recettes

Chapitre 13 : Le montant prévisionnel des subventions est évalué à 365K€.

Chapitre 45 : Le montant des opérations sous mandats avec la CCC est de 300K€.

Chapitre 040 : Le montant des amortissements s'élèvera à 20K€.

- Dépenses

Chapitre 45 : Le montant des opérations sous mandats avec la CCC est de 300K€.

Chapitre 040 : Le montant des amortissements des subventions s'élèvera à 10K€.

Chapitre opérations : le montant des opérations d'investissements prévues est de 375K€.

La fongibilité des crédits autorise leur utilisation dans la limite du montant voté au budget, tout en laissant la possibilité de choisir ou de prioriser leur affectation en cours d'année sur tel chantier ou tel projet par virement de crédit.

CONSIDERANT que la section d'investissement du budget annexe GEMAPI 2024 s'équilibre donc à 685K€,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget primitif du budget annexe GEMAPI 2024 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et présenté par chapitre et opération,

- d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits, au titre de la fongibilité des crédits entre chapitres ou opérations votés, à l'exclusion des dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles inscrites dans chacune des sections de fonctionnement et d'investissement,

- d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits au titre des dépenses imprévues sur les autorisations de programme dans la limite de 2% des dépenses réelles de la section. Ces mouvements de crédits au titre des dépenses imprévues sont comptabilisés dans la limite de 7,5% des mouvements autorisés au titre de la fongibilité des crédits,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce budget.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3368

Publication le 21/12/2023

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/12/2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20231218-15062-BF-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

Code INSEE

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48
 Nombre de membres présents : 40
 Nombre de suffrages exprimés : 46
 Procuration : 6

VOTES : Unanimité Pour : 46 Contre : 0

Date de convocation : 05/12/2022

Le Président

Présenté par le Président

Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 12 décembre 2022

Le Conseil communautaire

Commune	Nom		Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe	SALASC		
ANIANE	Nicole	MORERE		
ANIANE	Nicolas	ROUSSARD		
AUMELAS	Ronny	PONCE	Sandrine LOUKANI (suppléante)	
ARBORAS	Marie-Françoise	NACHEZ	Cécile LEMOINE (suppléante)	
ARGELIERS	Pierre	AMALOU	Florence LAUSSEL (suppléante)	
BELARGA	José	MARTINEZ	Cécile LANGREE (suppléante)	
CAMPAGNAN	Jean-Marc	ISURE	Jean-Manuel YORIS (suppléant)	
GIGNAC	Jean-François	SOTO		
GIGNAC	Martine	LABEUR		Excusée, donne procuration à N. Marcel CHRISTOL
GIGNAC	Olivier	SERVEL		
GIGNAC	Marie-Hélène	SANCHEZ		
GIGNAC	Philippe	LASSALVY BOUGARD-BRUN		
GIGNAC	Stéphanie	BRUN		
GIGNAC	Marcel	CHRISTOL		
JONQUIERES	Bernard	GOUZIN	Jean-Louis RANDON (suppléant)	
LA BOISSIERE	Jean-Claude	CROS	Danielle HOCHART (suppléante)	
LAGAMAS	Christian	VILOING	Pierre ANCIAN (suppléant)	Excusé
LE POUGET	Thibaut	BARRAL		
LE POUGET	Josette	CUTANDA		
MONTARNAUD	Jean-Pierre	PUGENS		

Commune	Nom		Présent	SIGNATURE
MONTARNAUD	Valérie	BOUYSSOU		
MONTARNAUD	Anthony	GARCIA		
MONTARNAUD	Laurent	ILLUMINATI		
MONTPEYROUX	Claude	CARCELLER	Catherine GIL (suppléante)	Excusé
PLAISSAN	Béatrice	FERNANDO	Bernard PINGAUD (suppléant)	
POPIAN	Marie-Agnès	SIBERTIN-BLANC	Gilles BOULOUYS (suppléant)	
POUZOLS	Véronique	NEIL	Francis RICARD (suppléant)	
PUECHABON	Xavier	PEYRAUD	Christelle AVIAT (suppléante)	
PUILACHER	Martine	BONNET	Benoît FULCRAND (suppléant)	
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre	GABAUDAN		Excusée, donne procuration à M. Yannick VERNIERES
ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane	MARC		
ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick	VERNIERES		
ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal	DUMAS		
ST ANDRE DE SANGONIS	Henry	MARTINEZ		Excusée, donne procuration à M. Henry MARTINEZ
ST ANDRE DE SANGONIS	Christine	SANCHEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	Yves	GUIRAUD		
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory	BRO	Pascal THEVENIAUD (suppléant)	
ST GUIRAUD	Daniel	REQUIRAND	Bernard CAUMEIL (suppléant)	
ST GUILHEM LE DESERT	Robert	SIEGEL	Jean-Philippe MORESMAU (suppléant)	
ST JEAN DE FOS	Pascal	DELIEUZE		Excusée, donne procuration à N. Jean-Pierre GABAUDAN
ST JEAN DE FOS	Jocelyne	KUZNIAK		Excusée, .
ST PARGOIRE	Jean-Luc	DARMANIN		
ST PARGOIRE	Monique	GIBERT		
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre	BERTOLINI	Evelyne GELLY (suppléante)	
ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence	QUINONERO	Monique VIALLA (suppléante)	
TRESSAN	Daniel	JAUDON	Sylvie MOYANO (suppléante)	Excusé, donne procuration à M. José MARTINEZ
VENDEMIAN	David	CABLAT	Christine FAUCILHON (suppléante)	

Certifié exécutoire par le Président

, compte tenu de la transmission en préfecture le 16.12.22

Et de la publication, le 15.12.22

A Gignac

le 15.12.22




GEMAPI - BUDGET PRIMITIF 2024 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	219 103
012	Charges de personnel	134 275
014	Atténuation de produits	10 000
65	Autres charges de gestion courante	27 833
042	Opérations d'ordre entre section	20 000
023	Virement à la section d'investissement	
DEPENSES DE L'EXERCICE		411 211

RECETTES		
002	Résultat de fonctionnement reporté	
013	Atténuation de charges	1 285
73	Impôts et taxes	368 970
74	Dotations Subventions	30 956
75	Autres produits de gestion courante	
042	Opérations d'ordre entre section	10 000
RECETTES DE L'EXERCICE		411 211

GEMAPI - BUDGET PRIMITIF 2024 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
16	Emprunts	
	Opérations d'investissement	375 428
45	Opération réasliées sous mandats	300 000
040	Opérations d'ordre de transfert	10 000
DEPENSES DE L'EXERCICE		685 428

RECETTES		
001	Solde exécution invt reporté	
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	
10	Résultat de fct affecté (1068)	
13	Subventions d'investissements	365 428
16	Emprunts	
45	Opération réasliées sous mandats	300 000
021	Vir. de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre de transfert	20 000
RECETTES DE L'EXERCICE		685 428



BUDGET GEMAPI CCVH - BUDGET PRIMITIF 2024 - OPERATIONS

Investissement DEPENSES - VOTE PAR OPERATIONS		
N° opération	Dénomination	Montants
6060020721	II-7.Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	375 428
Total opérations d'investissement		375 428